



## TARIFS ET AIDES A LA RESTAURATION SCOLAIRE

Collèges de l'Isère

Année scolaire 2016/2017

(Délibération N° 2016 C 04 D 07 20 de la Commission permanente du 29 avril 2016)

### Tarifs élèves

La facturation des repas par le collège doit respecter, pour chaque forfait, le nombre de jours d'ouverture de la demi-pension.

L'ensemble des forfaits est proposé aux familles.

Les tarifs sont applicables à partir de septembre 2016 jusqu'à juillet 2017.

Inscription	Tarif
Tarif au repas forfait 1 jour (37 jours*)	3,96 €
Tarif au repas forfait 2 jours (74 jours*)	3,91 €
Tarif au repas forfait 3 jours (110 jours*)	3,85 €
Tarif au repas forfait 4 jours (146 jours*)	3,80 €
Tarif au repas forfait 5 jours** (182 jours*)	3,52 €
Ticket	6,70 €
Prestation***	5,25€
Journée découverte CM2	3,96€

\*nombre de jours maximum à facturer, non compris les jours de rattrapage éventuels

\*\*pour les collèges dont la demi-pension est ouverte le mercredi

\*\*\* pour les collèges concernés

### Tarifs commensaux

Emplois aidés & Agents Etat & CGI (<355)	Agents Etat & CGI (entre 356 & 465)	Agents Etat & CGI (> 465)	Extérieurs
2,96 €	4,41 €	5,12 €	6,70 €

### Aide à la restauration scolaire

Inscription	Montants trimestriels de l'aide selon la tranche de quotient familial			
	0 à 400	401 à 630	631 à 800	801 à 1000
Forfait 1 jour	17,1 €	12,6 €	7,7 €	2,9 €
Forfait 2 jours	33,6 €	24,9 €	15,2 €	5,5 €
Forfait 3 jours	49,7 €	36,2 €	22,0 €	7,9 €
Forfait 4 jours	65,8 €	47,8 €	28,9 €	11,0 €
Forfait 5 jours	76,0 €	55,4 €	33,6 €	12,5 €